

## Procès-verbal

Le jeudi 28 février 2026, l'assemblée, régulièrement convoquée le 07 février 2026, s'est réunie sous la présidence de Marie-Christine FAURE.

Secrétaire de la séance : Marie-Claude MARQUE

**Présents** : Marie-Christine FAURE, Isabelle MONTAGNE, Marie-Claude MARQUE, René MARTINIE, Philippe BRUNET, Patrick JAUCENT, Jérôme FARAMOND, Sylvie CHAMBAUDIE - BEZANGER, Didier CHAMPEIL

**Représenté** : Jean-François CONDAT représenté par René MARTINIE

### Délibération sur le compte unique financier - CAISSE DES ECOLES 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI\_2021\_5\_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnemt	Recettes Fonctionnemt	Dépenses Investissemnt	Recettes Investissemnt	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	12 843,85	0,00	49,21	0,00	12 893,06
Opérations exercice	133 138,80	121 696,44	0,00	0,00	133 138,80	121 696,44
Total	133 138,80	134 540,29	0,00	49,21	133 138,80	134 589,50
Résultat de clôture		1 401,49		49,21		1 450,70
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	1 401,49	0,00	49,21	0,00	1 450,70
Résultat définitif		1 401,49		49,21		1 450,70

Mme le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### Délibération sur le compte unique financier - ESPAGNAC 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI\_2021\_5\_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnem	Recettes Fonctionnem	Dépenses Investissem	Recettes Investissem	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	504 046,11	14 860,49	0,00	14 860,49	504 046,11
Opérations exercice	340 741,73	488 940,94	33 433,20	33 997,32	374 174,93	522 938,26
Total	340 741,73	992 987,05	48 293,69	33 997,32	389 035,42	1 026 984,37
Résultat de clôture		652 245,32	14 296,37			637 948,95
Restes à réaliser	0,00	0,00	52 234,00	0,00	52 234,00	0,00
Total cumulé	0,00	652 245,32	66 530,37	0,00	52 234,00	637 948,95
Résultat définitif		652 245,32	66 530,37			585 714,95

Mme le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - CAISSE DES ECOLES ESPAGNAC 2025

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	12 843,85
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0,00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : DEFICIT</b>	<b>11 442,36</b>
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	1 401,49
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2025</b>	<b>1 401,49</b>
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	1 401,49
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2025</b>	<b>0,00</b>
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - ESPAGNAC 2025

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	504 046,11
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	489 730,00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT</b>	<b>148 199,21</b>
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	652 245,32
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2025</b>	<b>652 245,32</b>
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	66 530,37
Solde disponible affecté comme suit	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	585 714,95
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2025</b>	<b>0,00</b>
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00